

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD057-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le règlement de fonctionnement des établissements d'Accueil Collectif du Jeune Enfant est en vigueur depuis janvier 2016.

Que compte-tenu des évolutions sur les obligations vaccinales, il convient de modifier les règlements de fonctionnement des crèches, des micro-crèches, de la crèche familiale pour les actualiser.

Qu'il conviendra aussi de modifier ce règlement en offrant la possibilité pour les structures de demander aux familles de fournir le panier repas, sans possibilité de déduction sur la facture, en cas de multiples évictions alimentaires.

Que concernant les obligations vaccinales, le calendrier est modifié pour les enfants nés après le 1er janvier 2018, et le nombre de vaccins obligatoires pour fréquenter une collectivité est fixé à 11. Il convient donc de modifier l'article 2.1 page 3 comme suit :

«.....

La famille doit fournir la copie du carnet de santé partie vaccination, ou tout autre document du professionnel de santé attestant de la réalisation des vaccins.

Les enfants doivent être soumis à l'obligation vaccinale prévue par le Code de la Santé Publique, aucune exemption ne peut être autorisée en l'absence de contre-indication médicale reconnue par l'Autorisation de Mise sur le Marché des différents vaccins.

.....»

Que concernant les évictions alimentaires, les structures se trouvent en difficulté pour les respecter surtout en période de recherche des intolérances par le médecin. Il convient de modifier l'article 7.2, page 11 tel que :

«....

En cas d'allergie alimentaire révélée ou de régime particulier, un protocole d'accueil individualisé est élaboré, au vu d'un certificat médical, en lien avec le médecin de la structure. Au-delà de deux évictions alimentaires, il sera demandé à la famille de fournir le repas sans déduction du prix du repas du tarif journalier.

....»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le Président à signer le règlement intérieur modifié comme indiqué ci-avant

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU